

Rapport 2024

Article 29 Loi Énergie-Climat

Être le bancassureur, mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire et du Crédit Mutuel.



Préambule

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie est une banque régionale de plein exercice, contribuant au développement du groupe Crédit Mutuel au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Le présent rapport est publié au titre de ses activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers. Cette activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers est réalisée principalement, et par délégation, par une société de gestion du groupe, Crédit Mutuel Gestion.

La gestion collective est assurée par Crédit Mutuel Asset Management, dont le rapport Article 29LEC est disponible sur le site de l'ADEME :

[Crédit Mutuel Asset Management - article 29 LEC](#)

Depuis 2024, la Holding Groupe La Française regroupe désormais l'ensemble des huit sociétés de gestion du Groupe Crédit Mutuel, dont Crédit Mutuel Asset Management.

Les enjeux ESG (environnementaux, sociétaux et de gouvernance) sont pleinement intégrés dans les outils communautaires du groupe Crédit Mutuel mis à disposition des vendeurs au travers d'un parcours épargne clients guidant, et d'un questionnaire permettant d'établir le profil investisseur de notre client au regard de ses objectifs d'investissement, sa tolérance au risque, son expérience et sa connaissance des instruments financiers.

Notre questionnaire fait apparaître des questions ESG permettant ainsi de donner du sens au patrimoine du client, de limiter l'impact négatif de ses investissements sur l'environnement ou la société, et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de l'environnement et à une société plus équitable.

En fonction des préférences en investissement durable du client, il sera possible de lui proposer les services et produits adaptés à son profil.

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

A. Politique générale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie prend en compte les objectifs de développement durable dans ses activités et contribue, à ce titre, au rapport de Durabilité Consolidé du Groupe Crédit Mutuel dans le cadre de la Directive CSRD.

En matière d'épargne financière, le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuie principalement sur l'offre proposée par Crédit Mutuel Asset Management, filiale du groupe Crédit Mutuel.

Dans le cadre de la gestion d'actifs pour compte de tiers, le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie délègue la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement à Crédit Mutuel Gestion pour l'allocation des produits financiers dans le respect des critères ESG.

Une information plus complète est disponible dans le rapport Article 29 Loi Energie Climat de Crédit Mutuel Asset Management.

La démarche de validation des produits commercialisés auprès de la clientèle passe par un avis de conformité intégrant les aspects RSE de ce produit. Les clients accèdent ainsi à toute l'information utile en matière de critères ESG, via le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur), ou encore la fiche clarté du produit, documents remis à la souscription.

B. Moyens internes déployés par l'entité

1. Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG

La gestion de portefeuille pour compte de tiers est confiée à la filiale Crédit Mutuel Gestion.

Dans la Direction du développement de CM Gestion, le département Investissement Durable a été renommé Finance Durable, actant la volonté de la direction de faire en sorte que l'ensemble des activités de la société de gestion, et pas seulement l'investissement, prennent en compte la durabilité.

CM Gestion a alloué, au titre de l'exercice 2024, un budget de 274 801 € à la prise en compte des critères ESG. Cela représente 21,7 % des budgets dédiés et 1,4 % des ETP.

Crédit Mutuel Gestion recourt à 2 prestataires externes et fournisseurs de données que sont ISS et Sustainalytics.

2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie met en œuvre une politique de formation ambitieuse. Les nouveaux collaborateurs sont inscrits dans des parcours de formation qui intègrent les aspects de durabilité de la finance.

En parallèle, les outils informatiques dédiés à la commercialisation des produits financiers font l'objet d'évolutions régulières de manière à adapter nos process à la réglementation et à intégrer en particulier les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

« Être le bancassureur, mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire », la raison d'être du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie, réaffirmée en 2019, et intégrée dans ses statuts, donne le cap à ses ambitions. Parmi les 5 engagements posés, en cohérence avec le modèle d'affaires et la raison d'être du groupe, la contribution au développement de son territoire, en favorisant la dynamique du tissu social, économique et culturel afin de contribuer à une terre de projets innovants, solidaires et créateurs de lien social dans le respect du climat et de l'environnement, est acté.

Fort de ces engagements, la RSE au Crédit Mutuel MABN est basée sur 4 piliers :

- 1- Le Climat et l'Environnement
- 2- Le Social
- 3- Le Sociétal
- 4- La Gouvernance

Dans le cadre de son rôle de financeur et d'investisseur, le Crédit Mutuel MABN a défini une politique sectorielle qui éclaire ses ambitions sur le pilier sociétal et sur le pilier climat et environnement de sa politique RSE.

Par ailleurs, les instances dirigeantes sont informées régulièrement, lors de la revue annuelle de la gouvernance produits et dans le cadre de comités de restitution, des résultats et constats des contrôles menés sur la commercialisation (comités semestriels).

Chaque nouvel administrateur complète le « Formulaire de nomination ou de renouvellement de membre d'un organe social » qui est adressé à la Banque Centrale Européenne. Il évalue son expérience générale dans le domaine bancaire y compris ses « Connaissances et expérience en matière de risques liés au climat et à l'environnement ».

Par ailleurs, les administrateurs dont le président réalisent chaque année une auto-évaluation de l'aptitude collective du conseil. Parmi les « Compétences et principaux domaines d'expertise ou formations suivies », figurent les « Risques liés au climat et à l'environnement ».

La politique de rémunération du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie privilégie une rémunération fixe, permettant notamment d'exercer ses activités de conseil dans le respect de la primauté de l'intérêt de la clientèle.

Le service Epargne du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie a rédigé une politique en matière de gouvernance. Celle-ci définit notamment les modalités de distribution et de commercialisation auprès de notre clientèle. Cette gouvernance fait l'objet d'une revue annuelle et d'une validation des dirigeants.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuie en particulier sur la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management, dont les principes sont les suivants :

- Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires
- Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires
- Clarté et équilibre des pouvoirs entre les organes de direction
- Pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises
- Soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise

Ces principes sont détaillés dans la Politique de vote et d'engagement publiée sur le site : <https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/politique-de-vote.pdf>

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie a défini des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des règles à respecter dans le cadre de l'exercice de ses activités sur des domaines où les impacts environnementaux sont les plus élevés. Il s'interdit notamment tout financement de nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz.

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie a ainsi une exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles limitée à 4,29 %.

L'ensemble des politiques sectorielles liées aux crédits sont publiées sur notre site internet : [Nos politiques sectorielles - Crédit Mutuel](#)

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, composante du groupe Crédit Mutuel, a fait le choix de s'aligner sur l'engagement ambitieux pris par l'ensemble du groupe vis-à-vis de la Net Zero Banking Alliance. Ce choix illustre notre implication pour contribuer activement à la transition écologique et jouer un rôle déterminant dans la lutte contre le changement climatique.

Pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'accord de Paris, le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuie sur la méthodologie de Crédit Mutuel Asset Management. Il en ressort un niveau de couverture pour nos portefeuilles par classes d'actifs de 76.7%, indicateur calculé au 31-12-2024.

Un calendrier de sortie progressive du charbon a été mis en place par Crédit Mutuel Asset Management avec une date de sortie définitive du charbon pour les pays de l'OCDE et hors OCDE à horizon 2030.

Les politiques en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures conventionnels et non-conventionnels mises en place par Crédit Mutuel Gestion et Crédit Mutuel Asset Management, en lien avec la stratégie d'alignement des accords de Paris, nous permettent d'afficher un encours pour le charbon et pour les hydrocarbures conventionnels proche de zéro et à 2,06 % pour les hydrocarbures non conventionnels.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

En matière de politiques sectorielles, Crédit Mutuel Gestion délimite son périmètre à des entreprises n'intervenant pas dans des secteurs sensibles.

Crédit Mutuel Gestion ne dispose pas d'un indicateur unique permettant de mesurer son « empreinte sur la biodiversité ».

Une information plus complète est disponible dans le rapport Article 29 Loi Energie Climat de Crédit Mutuel Asset Management.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté depuis plusieurs années une démarche d'identification de ses risques, s'appuyant sur une cartographie des risques répartis en 3 niveaux : majeurs, moyens, faibles.

Cette cartographie fait l'objet d'une revue annuelle.

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie a élaboré une matrice de matérialité qui intègre les risques physiques et les risques de transition. L'objectif de cette matrice de matérialité est d'évaluer les impacts potentiels des risques climatiques sur les risques bancaires.

Les principaux risques ESG pris en compte sont la localisation géographique et le secteur d'activité.

Les risques de réputation liés au changement climatique et à la biodiversité sont en cours d'intégration dans notre cartographie des risques.

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie travaille à la réduction de son exposition aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance, au travers de groupes de travail, en collaboration avec l'ensemble des entités du groupe Crédit Mutuel.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie propose à ses clients des instruments financiers :

- qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance dits «article 8» ;
- qui répondent à un objectif d'investissement durable dits «article 9» ;
- des produits dits «article 6» : tous les autres produits qui ne sont ni «article 8» ni «article 9».

Sur l'ensemble des produits financiers proposés, près de 60% de ces produits sont répertoriés selon ces 3 catégories, le reste des produits n'est pas renseigné en l'absence de données producteur.

Au 31-12-2024, les encours en gestion de portefeuille étaient répartis de la manière suivante :

- 63 produits financiers Article 8 SFDR, soit 37 % des encours ;
- 7 produits financiers Article 9 SFDR, soit environ 2 % des encours ;
- 9 fonds Article 6 SFDR, soit environ 13 % des encours.

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie distribue les produits de Crédit Mutuel Asset Management.

Une information plus complète est disponible dans le rapport Article 29 Loi Energie Climat de Crédit Mutuel Asset Management.

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie a mis en place des outils permettant la prise en compte des PAI dans :

- 1- Le recueil des préférences clients en matière de durabilité ;
- 2- La collecte des données et le stockage des données ESG dans le cadre de ses activités de Gouvernance produit ;
- 3- Le conseil en investissement financier en intégrant les préférences du client dans les propositions personnalisées qui lui sont adressées.

Les travaux se poursuivent afin d'affiner les processus de sélection et de référencement des services et produits en Epargne Financière, dans l'objectif d'étoffer et enrichir nos offres permettant de répondre aux préférences en matière de durabilité de chacun de nos clients.

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuie sur l'ensemble de données fournies par les producteurs concernant les caractéristiques ESG du produit financier (format European ESG Template défini par Findatex), soit les données :

- Sur les investissements alignés sur la Taxonomie européenne au sein de l'instrument financier (pourcentage d'alignement) ;
- Sur les investissements durables au sein de l'instrument financier (pourcentage d'engagement à l'investissement durable tel que défini par le règlement SFDR) ;
- Sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).

Des travaux sont également en cours avec un fournisseur externe de données afin de collecter toutes les données liées à l'investissement durable pour les titres vifs.

Dans le cadre du service de gestion de portefeuille pour compte de tiers en délégation de Crédit Mutuel MABN, Crédit Mutuel Gestion a pour cible d'intégrer les principales incidences négatives des produits dès que les informations sous-jacentes requises seront accessibles dans les systèmes d'information avec des niveaux de qualité et quantité suffisants.

Crédit Mutuel Gestion travaille, dans une démarche de best-effort, à l'intégration et à la possibilité de suivre les PAI dans ses outils de gestion.

K. Politique d'engagement

La politique d'engagement fait le lien, de façon directe, avec la politique de vote. Dès lors, la société de gestion adopte une approche holistique couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociaux, environnementaux dont le climat. Ces critères étant interdépendants, ce choix permet d'avoir une vision globale des enjeux, risques et opportunités et de les intégrer dans une stratégie de long terme. Les détails sont disponibles dans le rapport d'engagement de Crédit Mutuel Asset Management publié sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/rapport-engagement.pdf>.